



#### SOMMAIRE

P.1.1 Compte rendu audience FSU  
P.2/2 Représentativité du SNES-FSU  
P.3/3 Les réunions spéciales stagiaires  
P.4/3 Le dossier reclassement  
P.5/3 Primes, aides, prise en charge  
P.6/4 Les élections professionnelles  
P.7/4 Le SNES-FSU dans votre établissement  
P.8/4 Adhésion  
P.9/4 Pour nous contacter  
Annexe 1 : bulletin d'adhésion  
Annexe 2 : encart « Elections professionnelles »

#### Infos aux professeurs stagiaires n°2

## 1/ Compte-rendu audience FSU au rectorat le 6 novembre :

Une **délégation FSU** (SNES, SNEP, SNUEP et SNESUP) a été reçue **jeudi 06 novembre** au Rectorat par Monsieur Vernisse Secrétaire général, Monsieur Mermier, Chef de cabinet de Madame le recteur et Monsieur Cesaro, DAFPI. Nous avons soulevé tous les **problèmes de formation, validation** et prise en charge des **frais de déplacement** des professeurs stagiaires. Vous en trouverez ci-dessous le compte rendu et les quelques réponses obtenues. Nous en avons également profité pour remettre la pétition initiée par le SNES-FSU.

**Intervention du SNES-FSU :** la formation initiale mise en place cette année est très inégale sur le territoire. C'est une réforme faite dans l'urgence, avec les contraintes d'autonomie des universités et de baisse des financements, ce qui entraîne un manque de cohérence entre les formations. Il aurait fallu prendre le temps de construire des contenus communs sur tout le territoire (véritable cadrage national). Le premier bilan que nous pouvons dresser est inquiétant car de nombreux dysfonctionnements nous ont été signalés. La colère monte, le découragement se fait entendre. Il nous paraît urgent d'apporter des réponses concrètes aux professeurs stagiaires.

### 1. Formation/validation :

**Pour les stagiaires mi-temps :** la formation proposée n'a bien souvent d'adaptée que le nom. Dans les cours sont mêlés des M1, des M2 et des titulaires de M2 MEEF ou Recherche. Les détenteurs de M2, se voient imposer de suivre les cours qu'ils ont déjà suivis pour une formation qu'ils ont déjà validée ! De même ils sont obligés de suivre de nouveau les formations TICE et langues alors que certains ont déjà validé le CLES et le C2i2e. Nous avons tenu à rappeler que la délivrance du M2 donne automatiquement le niveau B2 en langue.

Ainsi, pour les stagiaires à mi-temps devant élèves et déjà titulaires ou dispensés du M2, le SNES-FSU a revendiqué :

- une remise à plat des parcours adaptés avec l'abandon de ces seuls 4 profils et la mise en place d'une véritable formation adaptée en fonction des diplômes, des disciplines, de l'expérience...
- que l'assiduité assortie de l'avis des équipes pédagogiques suffise à entraîner automatiquement un avis favorable de l'ESPE,
- que la validation ne donne lieu à aucune note chiffrée (forcément inéquitable en fonction des disciplines, des formateurs, des lieux de formation...) ni évaluation certificative par UE, mais à une évaluation formative par contrôle continu
- que soit abandonnée l'exigence de rédaction d'un mémoire au profit de la rédaction d'écrits réflexifs sur la pratique professionnelle,
- qu'une communication claire soit faite en direction des professeurs stagiaires afin qu'il y ait davantage de transparence concernant les exigences de titularisation,
- que soit mis en place très rapidement un groupe de travail avec des représentants stagiaires élus et les responsables de formation pour qu'un échange se fasse et que la communication passe enfin,
- que cesse toute la campagne d'intimidation et de menaces (retraits de salaire ou menaces sur la titularisation) en direction de nos collègues...

Les réponses obtenues :

- ⇒ Les représentants de l'administration nous ont **écoutés avec beaucoup d'attention** durant trois heures et nous ont assuré que **Madame le recteur** serait **informée très précisément** de toutes nos revendications.

- ⇒ En ce qui concerne les demandes de **formation adaptée**, si un PFSE a déjà suivi une formation ou déjà validé une certification il faut qu'il fasse **par écrit une proposition d'aménagement pour suivre une autre formation**.
- ⇒ Pour le « mémoire », une notice informative de cadrage va parvenir à tous les stagiaires dans les jours qui viennent ; il s'agirait **d'un écrit n'excédant pas 35 pages, index compris**.
- ⇒ Concernant le **CLES et le C2i2e**, si les professeurs stagiaires ont la certification bien entendu ils n'auront **en aucun cas à la repasser**.
- ⇒ Ils nous ont assuré qu'un **réel effort de communication** allait être fait et qu'ils allaient pour cela **se rapprocher de la Direction de l'ESPE**.
- ⇒ Enfin ils ont **acté le principe d'un groupe de travail** et nous devons nous rapprocher d'eux très rapidement pour en **envisager les modalités**.

**Pour les stagiaires à temps plein** : le SNES-FSU a déploré le fait qu'ils ne bénéficient pas d'un allègement de service devant élèves pour pouvoir bénéficier d'une véritable formation. Nous avons demandé comment pouvaient être prise en compte les 110h de formation. Nous avons tenu à rappeler également que les lauréats de l'interne doivent être dispensés de l'obligation de validation de tous diplômes ou certification. Nous avons donc exigé que cela leur soit stipulé très clairement et très rapidement.

## 2. En ce qui concerne l'IFF (indemnité forfaitaire de formation) et frais de déplacement :

**Pour les stagiaires mi-temps** : la circulaire d'application envoyée aux recteurs prévoit le paiement mensuel de 100 euros de fin novembre à fin Août versée automatiquement **sans démarche particulière**. **L'IFF sera versée dans l'Académie de Nice mais il est possible que ce ne soit qu'au mois de décembre avec un rappel (soit 200€) et jusqu'au mois d'août**. Toutefois, le professeur stagiaire peut choisir de **bénéficier du remboursement des frais conformément à la circulaire de 2006**. Les frais de déplacement entre l'établissement et le lieu de formation **ne peuvent être pris en compte que si le lieu de formation est distinct de la commune de résidence et de la commune de l'établissement**. Une information va être envoyée dans les jours qui viennent précisant les conditions d'attribution, de calcul, et les pièces à fournir. **Si les PFSE choisissent d'être indemnisés selon la circulaire 2006, ils n'auront pas à rembourser l'IFF perçue, l'administration se chargera de réajuster**. Les stagiaires n'ont pas à perdre de l'argent pour aller en formation !

**Pour les stagiaires temps plein** : nous avons demandé que des convocations stipulant « ouvrant droit à remboursement de frais de déplacements » soient adressées aux stagiaires. Nous avons souhaité avoir l'assurance que la prise en charge sera réellement effective, **ce qui nous a été confirmé**.

En attendant, nous vous invitons à rejoindre notre groupe d'expression sur notre page Facebook :

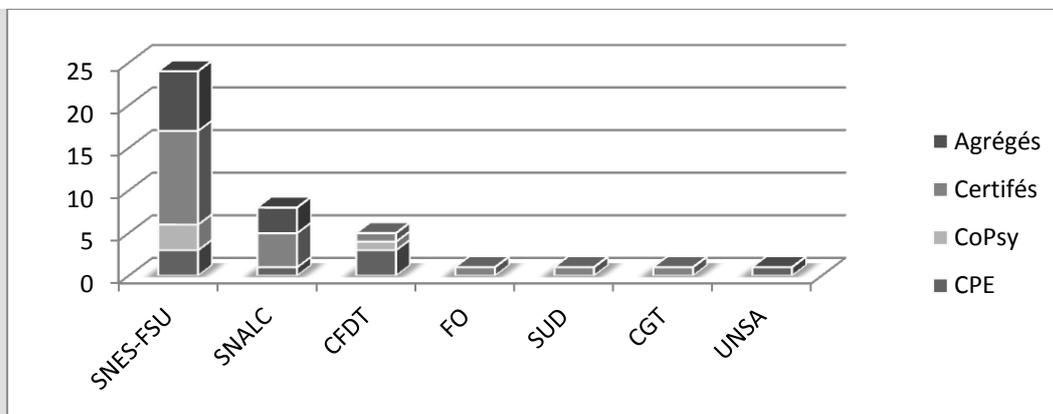
[www.facebook.com/profstagiaresacnice](http://www.facebook.com/profstagiaresacnice)

A l'issue de cette audience beaucoup de points restent dans l'ombre. Le SNES-FSU a donc demandé à rencontrer la directrice de l'ESPE. Nous serons reçus en audience le 20 novembre.

## 2/ Représentativité du SNES-FSU

De nombreux syndicats étaient présents le jour de la rentrée fin août, et ils sont nombreux en cette année d'élection à vous contacter par mail. Seul le SNES-FSU dispose de la représentativité nécessaire pour vous défendre efficacement. Nos militants n'ont ainsi pas ménagé leur peine cet été, puis dès la rentrée, pour intervenir à tous les niveaux : ministère, rectorats, ESPE, afin d'améliorer vos conditions d'affectation et de formation.

Nous poursuivons ces interventions. A Nice, le SNES-FSU compte 11 élus sur 19 pour les certifiés et 7 sur 10 pour les agrégés pour vous représenter, les autres syndicats ne disposent souvent que d'un élu, voire aucun dans les commissions académiques paritaires depuis 2011.



Lors des dernières élections à l'ESPE de Nice, c'est plus de 80% des stagiaires qui ont choisi le SNES-FSU.

### 3/ Les réunions mutations stagiaires

**Mouvement inter académique :** vos élus SNES-FSU commissaires paritaires dans les instances académiques ainsi que les responsables du secteur « stagiaires » du SNES-FSU, vous donnent rendez-vous lors de des deux réunions spéciales stagiaires pour vous conseiller dans vos démarches et votre stratégie lors des mutations inter-académiques. Elles sont ouvertes à tous, aucune inscription préalable n'est exigée.

**A Nice, au lycée du Parc Impérial  
A Toulon, au lycée Rouvière  
le mercredi 19 novembre à partir de 14h.**

**Ordre du jour :** le point sur la formation, les frais de déplacements, la validation et les mutations inter-académiques, avec possibilité d'entretiens individualisés à l'issue de la réunion. Pour toutes les questions à propos des mutations, nous avons également programmé des permanences dans les Alpes Maritimes au local du SNES au 264, Bd de la Madeleine à Nice, mais aussi à notre permanence Toulonnaise. Les dates et les horaires seront précisés sur notre site au plus tôt [www.snes.nice.edu](http://www.snes.nice.edu). Si toutefois vous ne pouviez vous rendre disponible lors de ces réunions, la section académique assure des permanences pendant toute la durée de la saisie des demandes. Contactez-nous rapidement au 04 97 11 81 53 ou par mail : [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu)

### 4/ Le dossier de reclassement

Il s'agit de la prise en compte d'un certain nombre de services antérieurs à l'année de stage, permettant d'accéder à un échelon de carrière plus élevé dès l'année de stage. Un dossier a dû déjà vous parvenir dans votre établissement, Renvoyez-le sans attendre. Le [décret 2014-1006](#) du 4 septembre vient d'abroger la règle dite du « butoir » : grâce à l'action du SNES-FSU : les stagiaires qui ont été contractuels peuvent enfin faire valoir leur ancienneté pour bénéficier d'un véritable reclassement. Les services de non-titulaires seront pris en compte pour moitié de leur durée jusqu'à 12 ans et pour les  $\frac{3}{4}$  au-delà. Nous attendons la circulaire d'application pour avoir des précisions supplémentaires. En cas de difficulté, ou de doute, sur le reclassement proposé par le rectorat, contactez le SNES- FSU de Nice.

### 5/ Primes, aides, prise en charge

- a) Primes pour le logement :
  - AIP, Aide à l'installation des Personnels, un certain nombre d'entre vous peuvent prétendre à cette prime de la fonction publique de 900 euros dans l'académie de Nice. Consultez le site : [www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr)
  - Aide académique à l'installation : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action\\_sociale/90/4/social-Notice\\_aide\\_installation\\_245904.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action_sociale/90/4/social-Notice_aide_installation_245904.pdf)
- b) Frais de déplacement : Nous vous invitons à vous reporter aux réponses obtenues lors de l'audience.

## **6/ Les élections professionnelles : votez SNES-FSU, votez FSU !**

Vous allez pouvoir exprimer votre volonté d'obtenir de meilleures conditions de stage et de formation lors des prochaines élections professionnelles dans l'Education Nationale qui se dérouleront du 27/11 au 4/12. Il vous faut pour cela accéder à l'espace électeur, via le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), puis créer votre mot de passe, afin de récupérer un identifiant. Une notice de vote a du vous être remise entre le 4 et le 14 novembre dans votre établissement. En tant que stagiaires, vous voterez pour les Comités Techniques Académiques et Ministériels (CTA et CTM). Le SNES-FSU est présent sur la liste FSU. Les résultats de ce scrutin seront déterminants pour nous permettre de continuer à œuvrer pour de meilleures conditions de formation des stagiaires, alors votez SNES-FSU !

## **7/ Le SNES-FSU dans votre établissement**

Une des grandes forces du SNES-FSU est d'être présent dans quasiment tous les établissements. L'ensemble des syndiqués, d'un collège ou d'un lycée, forme la section d'établissement (S1). Une ou un collègue, « le S1 » est votre « référent » dans l'établissement. C'est à lui que vous devez vous adresser en cas de problème ou de questionnement. Il vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches auprès du chef d'établissement. Le S1 peut organiser diverses réunions : préparation des conseils d'administration, heure mensuelle d'information syndicale. Ces réunions permettent aux personnels de se tenir informés de l'actualité syndicale.

**Rappel de vos droits :** les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires et notamment **le droit de grève**, les droits à autorisation d'absence et à « congés pour formation syndicale », le droit de participer aux heures d'information syndicale. Vous avez le droit de participer aux stages organisés, le SNES-FSU, dans la limite de 12 jours ouvrables par an, ni retenue sur salaire ni contrainte de remplacement des services ne peut vous être imposé. Mais attention : la demande doit être faite un mois au moins avant la date du stage.

## **8/ Adhésion**

Chaque année près de 70 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES-FSU. L'année dernière, ce sont 55% des stagiaires de l'académie qui ont choisi d'adhérer aux valeurs du SNES-FSU. Ces cotisations sont l'unique source de financement de notre syndicat. C'est aussi l'assurance de son indépendance. Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe du combat et d'être le porte-parole de la profession : lutte contre les suppressions de postes, revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire)... Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun soient respectés.

C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés. Vous trouverez dans cet envoi un bulletin d'adhésion. Si vous êtes déjà adhérent(e) au SNES-FSU, remettez-le à un de vos collègues.

La cotisation syndicale peut être payée en 10 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, les 2/3 sont en effet déductibles des impôts. En adhérant au SNES-FSU, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.

## **9/ Pour nous contacter**

Le SNES-FSU, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles. Des responsables académiques du secteur formation du SNES-FSU sont plus particulièrement à votre écoute pour répondre à toute question concernant votre stage, votre situation, vos difficultés. Ils tiennent des permanences dans les locaux du SNES-FSU :

- A TOULON : le mardi de 15h à 18h, mercredi de 9h à 11h et de 14h30 à 17h, vendredi de 16h30 à 19h  
au 208, rue E. Ollivier, au 04 94 92 36 77 ou 09-60-49-34-36

- A NICE : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 au 264, Bd de La Madeleine, au 04 97  
11 81 53

Vous pouvez aussi nous contacter par mail : [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu) et consulter régulièrement notre site :

[www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)